



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-24-0117
Dossier suivi par : Unité Autorisations - JWE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
de la Ville de Luxembourg
Hôtel de Ville
L-2090 Luxembourg

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Société nationale des chemins de fer luxembourgeois - CFL - PI - Projets Infrastructure
Objet	Travaux d'excavation et de terrassement de terres polluées et non polluées en vue de la suppression du passage à niveau PN13 en zone inondable du cours d'eau « Alzette » à Dommeldange
Localité(s)	Dommeldange
Commune(s)	Luxembourg

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés